
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015 – 464 DU 07 SEPTEMBRE 2015

portant titularisation et nomination du commissaire de police stagiaire HOUSSOU Sètonджи Elvis Georgino au grade de commissaire de police de 2^{ème} classe.

(A TITRE DE REGULARISATION)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
- Vu** le décret n° 2015-463 du 07 septembre 2015 portant nomination de l'élève Commissaire de Police **HOUSSOU Sètonджи Elvis Georgino** au grade de Commissaire de Police Stagiaire ;





Vu Le rapport de fin de stage probatoire de l'intéressé ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
Le Conseil des Ministres entendu en ses séances des 21 et 22 juillet 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 56 alinéa 2 du décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale, le Commissaire de Police Stagiaire **HOUSSOU Sètonджи Elvis Georgino** dont la manière de servir a été jugée satisfaisante au cours de son stage probatoire, est titularisé et nommé Commissaire de Police de 2^{ème} classe pour compter du **17 février 2012**.

Article 2 : L'incidence financière découlant de la présente nomination est imputable au budget national et sera payée conformément aux lois de finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2015

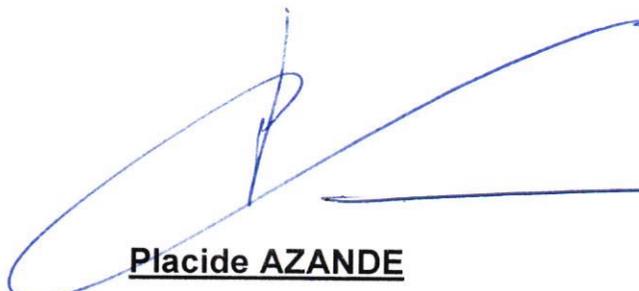
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,



Placide AZANDE



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR(ATCR) : 06 - SGG : 02 - AN : 04 - CS : 01 - CC : 02 - CES : 01 - HCl : 02 - HAAC : 02 - MISPC : 04 - MEEFPD : 04 - DGB-CF-DGTCP : 06 - MECND-DSIA-DOPA : 03 - MTFP : 01 - AUTRES MINISTERES : 25 - SGG : 04 - DGID-DGDDI : 02 - BN-DAN-DLC : 03 - GCONB-DCCT-INSAE : 03 - UAC-ENAM-FADESP : 03 - UNIPAR- FDSP - CCIB : 03 - SYNAPOLICE : 01 - INTERESSE : 01 - DOSSIER INTERESSE : 01 - ARCHIVES : 02 - CHRONO : 02 - JORB : 02.

cto